



Note de présentation Compte Financier Unique 2023

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), «*Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux*».

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

La commune des Moutiers en Retz s'est portée candidate et a été retenue par les services de l'Etat comme collectivité expérimentatrice pour l'application du référentiel budgétaire et comptable M57 au cours de l'année 2023 et sa mise en œuvre en 2024 ainsi qu'une expérimentation du CFU en 2024.

Le Compte Financier Unique (CFU) présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Maire.

Ce compte retrace l'ensemble des opérations, quel que soit leur nature, réalisées au cours de l'exercice comptable écoulé. Le Compte Financier Unique présente la spécificité d'être un document conjoint au Maire et au comptable public.

Cette note vient préciser la présentation des résultats 2023 de la commune des Moutiers en Retz qui sera projetée en Conseil Municipal au cours de sa séance du 25 Mars 2024.

Cette note est jointe à la délibération par laquelle le Conseil est invitée à approuver la gestion 2023 et l'affectation des résultats associée ; elle sera de plus accessible sur le site internet de la commune des Moutiers en Retz.

1. SYNTHÈSE DES OPÉRATIONS COMPTABLES ENREGISTRÉES EN 2023

- Les recettes de fonctionnement (réelles et d'ordre)

Le montant des recettes de fonctionnement réalisées en 2023 s'élève à **2 861 156,25 €**

- Les dépenses de fonctionnement (réelles et d'ordre)

Le montant des dépenses de fonctionnement enregistrées en 2023 s'élève à **2 079 486,76 €**

La section de fonctionnement présente un résultat comptable 2023 positif de 781 669,49 € (contre 629 864,08 € sur l'exercice 2022).

Ce résultat doit être majoré du résultat de fonctionnement 2022 reporté sur 2023 (362 693,77 €) afin d'obtenir le **résultat cumulé de la section de fonctionnement soit + 1 144 363,26 €** (résultat cumulé qui servira à la couverture du besoin de financement cumulé de la section d'investissement).



- Les dépenses d'investissement (dont les dépenses afférentes au remboursement de la dette)
Le montant des dépenses d'investissement de l'exercice 2023 s'élève à **811 948,08 €** (hors Restes à réaliser)
- Les recettes d'investissement
Le montant des recettes d'investissement de l'exercice 2023 s'élève à **709 825,71 €** (hors Restes à Réaliser).

La section d'investissement présente, pour les seules opérations de l'exercice 2023, un résultat déficitaire de – 102 122,37 €.

Ce résultat doit être majoré du résultat d'investissement 2022 reporté sur 2023 (286 014,63 €) afin d'obtenir le **résultat cumulé de la section de d'investissement soit + 183 892,26 €**.

A ces opérations de l'exercice, il convient d'ajouter les Restes à Réaliser 2023, soit 632 164,02 € en dépenses, et 239 249,25 € en recettes.

La réalisation des Restes à Réaliser 2023 se traduit par un déficit de financement de – 209 022,51 €.

L'exercice 2023 affiche les résultats suivants :

➤ *Budget principal*

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 408 968,77	2 621 338,00	4 030 296,77
	Recettes réalisées (1)	B	709 825,71	2 861 198,25	3 570 961,96
	Restes à réaliser	C	239 249,25	0,00	239 249,25
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 694 973,40	2 594 031,77	4 679 005,17
	Dépenses réalisées (1)	E	811 948,08	2 079 486,76	2 891 434,84
	Restes à réaliser	F	632 164,02	0,00	632 164,02
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-102 122,37	781 669,49	679 547,12
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	286 014,63	362 693,77	648 708,40
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	183 892,26	1 144 363,26	1 328 255,52
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-392 914,77	0,00	-392 914,77
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-209 022,51	1 144 363,26	935 340,75

➤ *Budget annexe « logements sociaux »*

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	30 000,00	6 920,00	36 920,00
	Recettes réalisées (1)	B	10 000,00	4 189,36	14 189,36
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	30 713,98	12 789,87	43 513,85
	Dépenses réalisées (1)	E	4 469,09	5 455,64	9 924,73
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	5 530,91	-1 266,28	4 264,63
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	713,98	5 879,87	6 593,85
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	6 244,89	4 613,59	10 858,48
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	6 244,89	4 613,59	10 858,48

2. BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT – BUDGET PRINCIPAL

2.1 – Recettes réelles

Les recettes réelles de fonctionnement (c'est-à-dire celles s'étant traduites par un encaissement réel) ont enregistré une progression de +6,92 % entre 2022 et 2023.

Les recettes réelles s'élèvent à 2 812 776,02 € sur 2023 contre 2 668 215,30 € en 2022.

Cette évolution s'explique principalement de la manière suivante :

- Une dynamique retrouvée du produit des services proposés par la commune des Moutiers en Retz (en hausse de 25 % entre 2022 et 2023 après une forte baisse en 2020 en raison du contexte de COVID).
- Des impôts et taxes en hausse de près de +7 % entre 2022 et 2023 grâce au dynamisme des bases puisque les taux n'ont pas été revalorisés depuis plus de 20 ans.

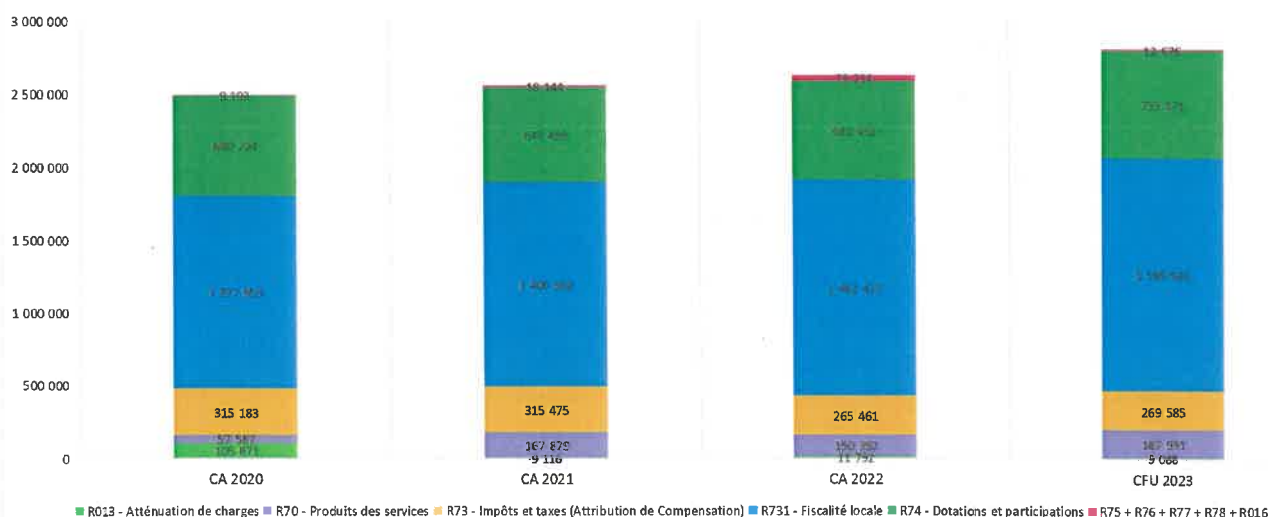
Les impôts et taxes demeurent la recette principale de la collectivité (près de 57%), les concours versés par l'État représentent la 2^{de} source de recettes (26%).

La DGF de la commune progresse chaque année. Le produit de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) fluctue en fonction des années.

La dynamique de ces recettes participe aux résultats de la commune.

CHAPITRES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023
013 - Atténuation de charges	105 871,42	9 115,87	11 792,27	9 087,52
016 - APA				1 867,52
70 - Produits des services	57 586,55	167 878,59	150 392,13	187 930,63
73 - Impôts et taxes (Attribution de Compensation)	315 183,00	315 475,00	265 461,00	269 585,00
731 - Fiscalité locale	1 327 959,45	1 406 561,65	1 482 422,60	1 599 925,90
Impôts directs locaux	1 318 344,00	1 391 119,00	1 468 297,00	1 587 102,00
Autres impôts et taxes	9 615,45	15 442,65	14 125,60	12 823,90
74 - Dotations et participations	680 223,70	643 498,92	681 431,67	733 570,93
75 - Autres produits de gestion courante	4 448,67	7 074,66	7 264,88	7 320,39
TOTAL RECETTES DE GESTION	2 491 272,79	2 549 604,69	2 598 764,55	2 809 287,89
76 - Produits financiers	2 992,70	2 628,06	2 277,41	1 915,32
77 - Produits exceptionnels	1 752,01	7 225,54	28 364,40	1 500,88
78 - Reprises sur amortissements et provisions	0,00	1 215,83	1 326,93	71,96
TOTAL RECETTES RÉELLES	2 496 017,50	2 560 674,12	2 630 733,29	2 812 776,05
Variation recettes réelles		2,59%	2,74%	6,92%

Détail des recettes réelles de fonctionnement



2.2 – Dépenses réelles

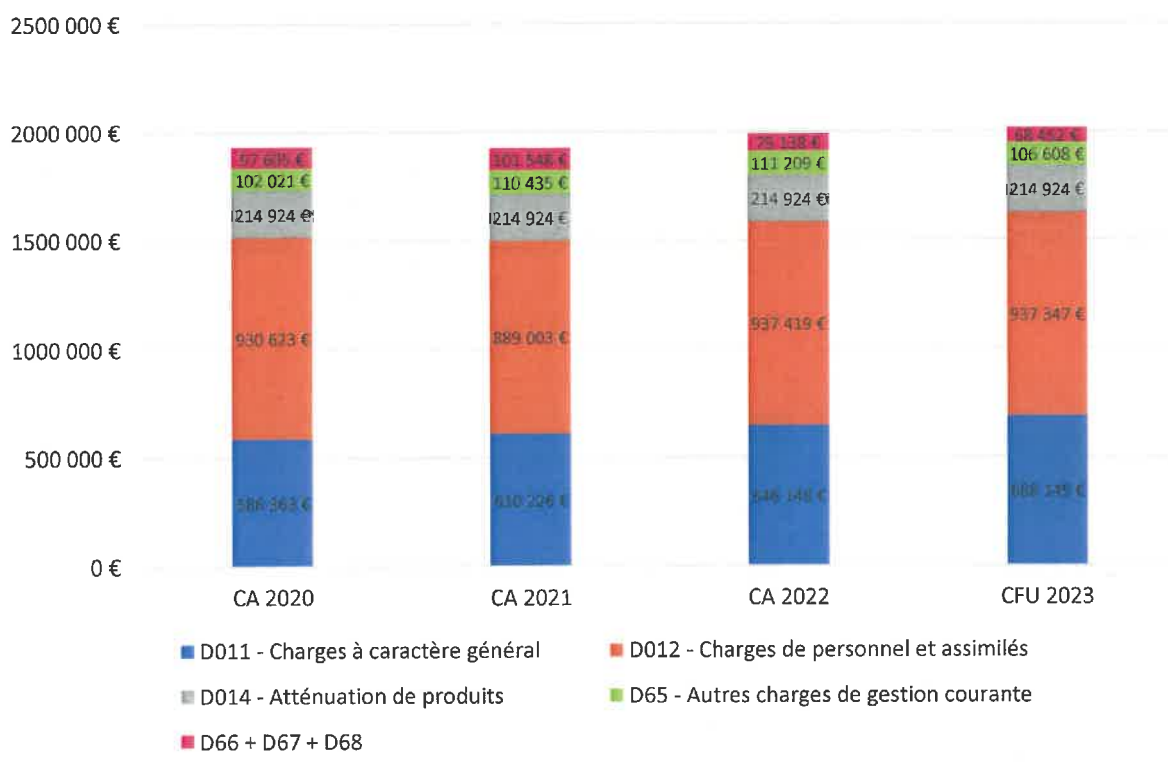
Les dépenses réelles de fonctionnement de la commune ont enregistré une faible évolution de + 1.34 % entre 2022 et 2023. Les dépenses réelles de fonctionnement de la commune s'élèvent ainsi à 2 015 479,86 € sur 2023 contre 1 988 836,66 € en 2022.

L'année 2023 a été marquée par une maîtrise des dépenses de personnel (en hausse de +0.01% par rapport à 2020). L'évolution des dépenses du chapitre 011 (Charges à caractère général) a été contenue à +6.50% (+42 000 € environ).

Les dépenses du chapitre 65 (autres charges de gestion courante) se sont établies aux environs de 107 000 € en baisse de 4% environ par rapport à 2022 (-4 600 €).

CHAPITRE	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023
011 - Charges à caractère général	586 363,39 €	610 225,92 €	646 147,70 €	688 149,43 €
012 - Charges de personnel et assimilés	930 622,72 €	889 003,46 €	937 418,68 €	937 346,56 €
014 - Atténuation de produits	214 924,00 €	214 924,00 €	214 924,00 €	214 924,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	102 021,28 €	110 434,92 €	111 208,58 €	106 607,76 €
66 - Charges financières	97 460,43 €	95 837,97 €	77 274,50 €	67 303,06 €
67 - Charges exceptionnelles	144,25 €	10,00 €	38,20 €	39,05 €
68 - Dotations aux amortissements	0,00 €	5 700,00 €	1 825,00 €	1 110,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	1 931 536,07 €	1 926 136,27 €	1 988 836,66 €	2 015 479,86 €
Variation dépenses réelles		-0,28%	3,26%	1,34%

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement



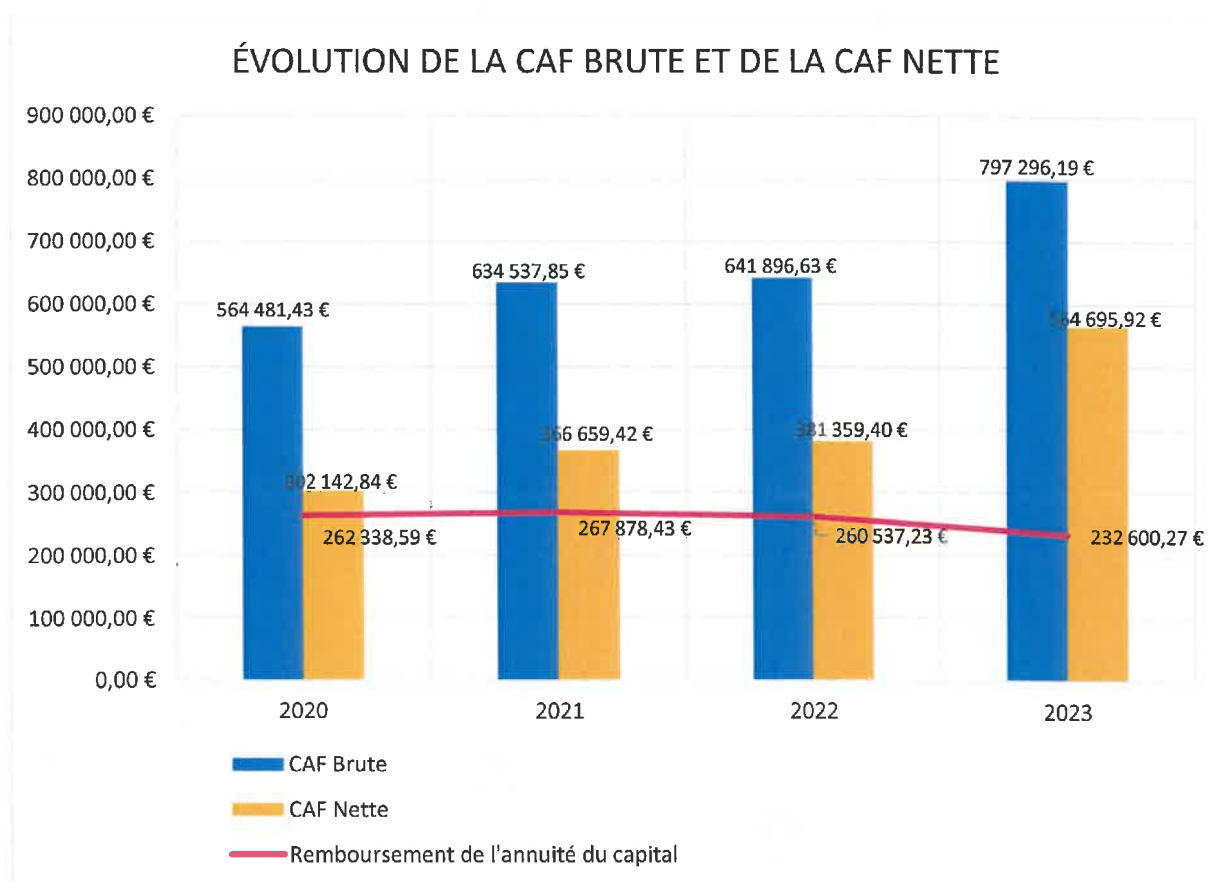
2.3 – Evolution de l'autofinancement brut et net de la commune

En raison d'une évolution relativement significative de ses recettes réelles de fonctionnement(+6,92%) et d'une maîtrise de l'évolution de ses dépenses réelles (+1,34%), le niveau de capacité d'autofinancement brute de la commune s'est amélioré au cours de l'exercice 2023.

La commune affiche ainsi une Capacité d'Autofinancement(CAF)Brute de **797 296 €** en 2023 **641 897 €** sur 2022. Pour mémoire, la capacité d'autofinancement brute représente l'excédent de recettes que la commune parvient à dégager sur son fonctionnement. Cet excédent doit être au minimum égal aux annuités de la dette en capital que la collectivité se doit de rembourser.

Ce niveau de CAF brute permet à la commune tout à la fois de rembourser son annuité en capital de sa dette (**232 600 €**)et d'autofinancer une partie de ses dépenses d'équipement.

La commune dégage ainsi une capacité d'autofinancement (CAF) nette (des remboursements en capital de la dette) positive de **564 695 €** environ en 2023 contre **381 359 €** en 2022.



3. BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT – BUDGET PRINCIPAL

3.1 – Volet Dépenses

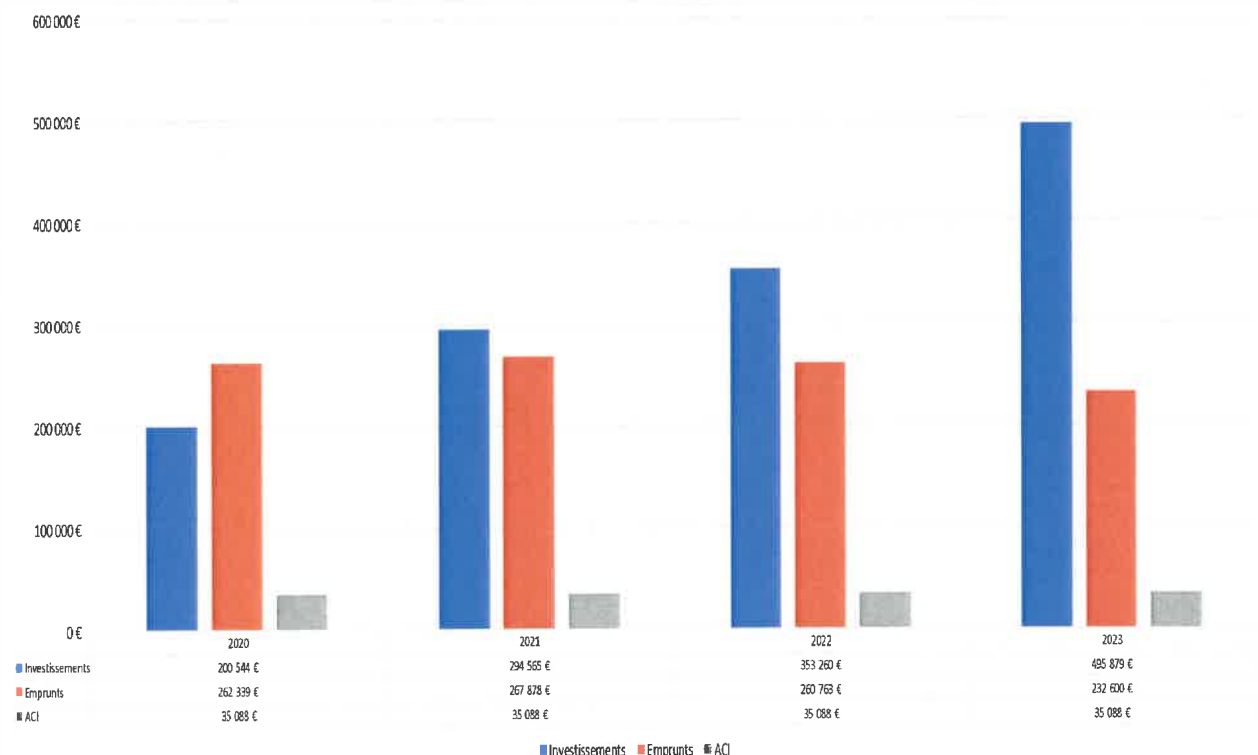
Les principales dépenses d'investissement réalisées et engagées courant 2023 sont :

- 115 367 € de travaux de voirie
- 19 824 € de travaux à l'école publique (portail, films solaire...)
- 35 088€ d'attribution de compensation d'investissement versée à Pornic agglo Pays de Retz
- 13 800 € d'études dans le cadre de la révision du PLU
- 14 159 € de travaux de rénovation de l'éclairage public
- 48 590 € d'acquisition de terrains
- 15 823 € de boisement
- 23 967 € pour le cimetière (travaux et opération de reprise de concessions)
- 12 459 € de structures de jeux et sport
- 162 202 € de travaux de restauration sur le patrimoine historique (Chapelle de Prigny + garantie à première demande) et d'entretien de divers bâtiments communaux
- 44 343 € de matériels pour les services (technique, animation...)
- 14 816 € diagnostics et études (amiante chapelle, incendie et ERP église + programme Route du Bois des Tréans + audit développement durable)
- 9 206 € pour du matériel informatique, de bureau (école, mairie, agence postale)

Les Restes à Réaliser 2023 s'élèvent à **632 164,02 €**. Ils s'expliquent par l'engagement des travaux de restauration de la Chapelle de Prigny (tranches ferme et optionnelles) et dont les factures arriveront en 2024.

Ces dépenses d'équipement engagés en 2023 seront reportées dans le budget primitif 2024.

Ces restes à réaliser en dépenses s'accompagnent de restes à réaliser en recettes de **239 249,25 €**. Ces restes à réaliser en recettes correspondent à des subventions obtenues auprès des co-financeurs de la commune mais non encore encaissés.



3.2 – Volet Recettes

Les sources de financement que la commune peut mobiliser pour financer ses dépenses d'équipement réellement payées au cours de l'exercice sont au nombre de 4. On dénombre :

- L'autofinancement
- Les subventions reçues
- L'emprunt (0€)
- Le fonds de roulement (les réserves)

Pour financer ses dépenses d'équipement 2023, la commune a mobilisé une partie de l'excédent de fonctionnement (500 000 €), l'excédent d'investissement (286 014,63 €) mais aussi des ressources d'investissement telles que des subventions versées par ses cofinanceurs (Conseil départemental, Conseil régional, Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), DRAC, etc...).

Liste des principales subventions encaissées au titre de 2023

- Solde du plan de relance numérique pour l'école : 1 736 €
- Solde Dotation (DETR) pour l'opération de boisement : 11 509 €
- Fonds de concours Pornic agglomération Pays de Retz pour les travaux au cimetière et l'acquisition de matériels pour les services techniques : 14 000 €
- Amendes de police du Département pour les travaux de sécurité sur la voirie : 22 500 €

La commune a également perçu pour **50 023 €** au titre du FCTVA. Pour mémoire, le fonds de compensation de la TVA est attribué par l'État aux collectivités locales sur la base des dépenses d'équipement réalisées en N-1 (2022 pour les sommes attribuées en 2023). Par ce fonds, l'État rembourse les collectivités d'une fraction de la TVA dont elles s'acquittent sur chaque facture (au taux de 16.404%).

La commune a aussi encaissé pour **31 716 €** de taxe d'aménagement. Cette taxe est affectée au financement des investissements menés par la collectivité.

A noter que la commune n'a pas mobilisé d'emprunt nouveau au cours de l'exercice 2023.

La trésorerie bilantielle de la commune au 31/12/2023 s'élève à 1 404 423 € en hausse d'environ 103 608 € par rapport à fin décembre 2022 (1 300 815 €) ; elle équivaut à un peu plus de 8 mois de charges réelles de fonctionnement (pour une norme admise à 3 mois de charges réelles de fonctionnement).

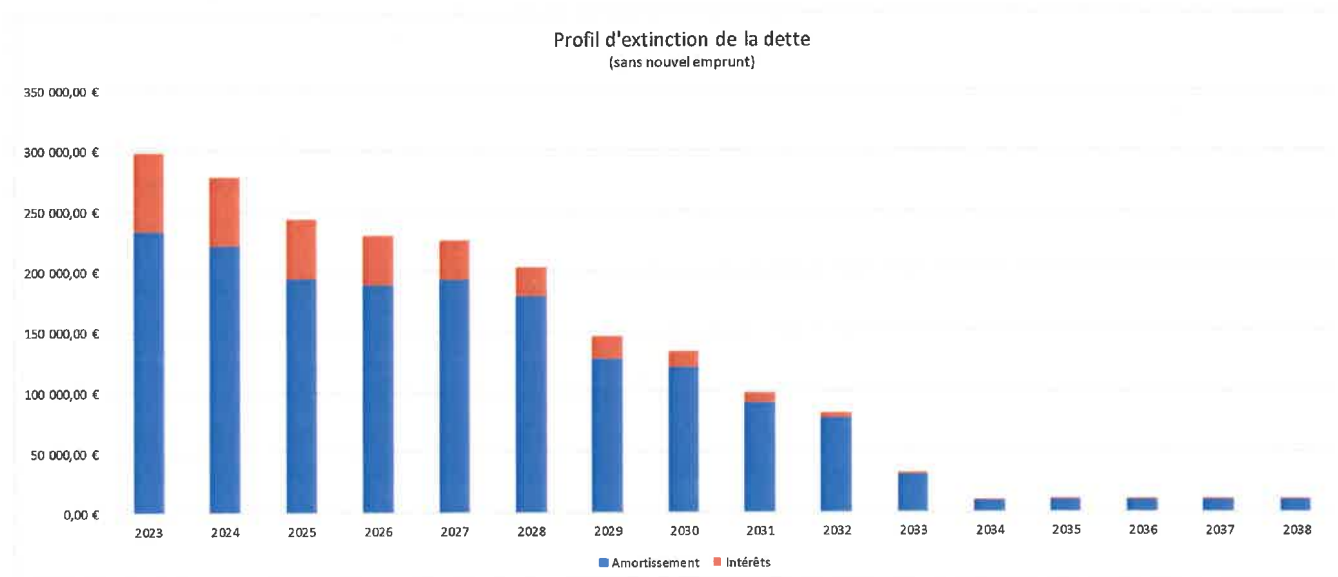
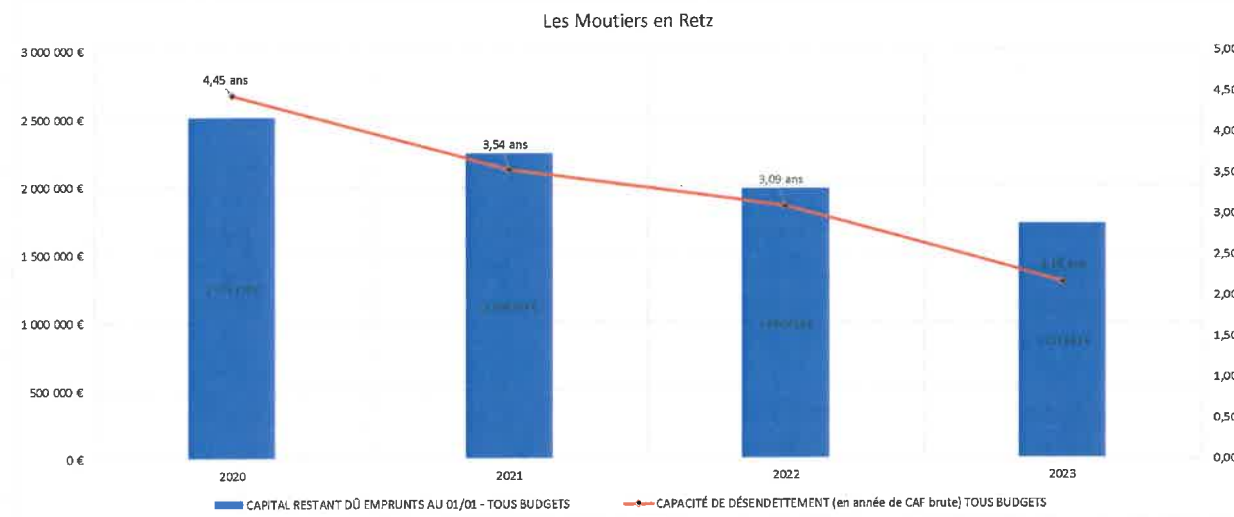
Assistance					
MÉTIER → COMPTABILITÉ → CONSULTATION → RECHERCHE COMPTES					
Recherche de comptes					
Budget Collectivité (valeurs)	27000 - LES MOUTIERS-EN-RETZ		Exercice 2023		
Type de comptes	Tous				
Compte	515				
Particularités	Aucune				
Compte auxiliaire	Tous				
Date de début consultation			Date de fin consultation		
Type de journal	Tous				
<input type="button" value="Rechercher"/>					
Liste des comptes (total 1 comptes)					
Comptes	Balance d'entrée	Masses		Solde	
		Débits	Crédits		
515 D	1.300.815,77	2.688.482,10	2.584.873,92 D	1.404.423,95	

Calcul = montant charges réelles de fonctionnement 2023 = 2 015 480 €
 $1\,404\,423,95 / 2\,015\,480 \times 360 \text{ jours} = 250$ ce qui permet de couvrir plus de 8 mois de charges de fonctionnement



4. ÉVOLUTION ET STRUCTURE DE LA DETTE

L'encours de dettes de la commune (budget principal et budget annexe) s'élève au 01/01/2024 à 1 487 364 € contre 1 721 880 € au 01/01/2023. L'encours de dettes de la commune se compose de :



5. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 – BUDGET PRINCIPAL

A la suite de la présentation du compte financier unique 2023, il est nécessaire de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2023. Le principe de cette affectation est de couvrir au minimum le besoin de financement de la section d'investissement.

Lors de la présentation du compte financier unique, nous avons indiqué que le résultat de fonctionnement de la section de fonctionnement était de **1 144 363,26 €**, et que la section d'investissement (en incluant les Restes à Réaliser 2023) présentait un déficit (ou Besoin de financement) de **209 022,51 €**. L'affectation du résultat consiste donc à couvrir ce besoin de financement et à participer au financement d'une partie des investissements en ponctionnant **600 000 €** sur le résultat de fonctionnement cumulé. Le reliquat de **544 363,26 €** est reporté en section de fonctionnement du budget primitif de l'exercice 2024.

Le Maire,

Pascale BRIAND

